



Ecole de Jazz
et de Musique Actuelle

Formulaire d'inscription

ADULTES
2019 - 2020

Date récep. :

Justif FA :

Saisie/Visa :

Contrôle saisie :

Élève

Première inscription à l'EJMA

Suit déjà des cours à l'EJMA

| | | | |
|--|-----------------|---|--------------|
| Nom : | | Prénom : | |
| Date de naissance : | | Sexe : <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin | |
| Adresse : | | | |
| No. Postal : | Localité : | | Canton : |
| Tél. privé : | Tél. portable : | Tél. prof. : | |
| E-mail : | | | |
| Paiements : effectués en : <input type="checkbox"/> 1x <input type="checkbox"/> 2x <input type="checkbox"/> 3x <input type="checkbox"/> 4x <i>La totalité de l'écolage doit être réglée avant la fin du semestre</i> | | | Instrument : |

COURS INDIVIDUELS (entourer les jours qui conviennent *sans garantie*)

Jours disponibles : lu - ma - me - je - ve

| | |
|--|--|
| Instrument principal : | Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60' |
| Professeur souhaité (<i>sans garantie</i>) : | |
| <i>Pour les élèves sans connaissances musicales qui ne sont pas inscrits à un cours de théorie, l'inscription au cours individuel instrumental d'une durée minimum de 45' est fortement recommandée.</i> | |
| Instrument secondaire (<i>si souhaité</i>) : | Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60' |
| Professeur souhaité (<i>sans garantie</i>) : | |
| Théorie individuelle (<i>si souhaité</i>) : | Durée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45' <input type="checkbox"/> 60' |

COURS COLLECTIFS & ATELIERS (*si connu, entourer le niveau qui convient : I - II - III - IV*)

| | |
|---|---|
| Cours collectifs <input type="checkbox"/> Histoire du jazz <input type="checkbox"/> Théorie-EJMA I - II - III - IV <input type="checkbox"/> Théorie Multipack | |
| Grands ensembles <input type="checkbox"/> Big Band <input type="checkbox"/> Chœur de l'EJMA <input type="checkbox"/> Ensemble vocal de l'EJMA | Ateliers Ateliers EJMAO : <input type="checkbox"/> Ableton Live <input type="checkbox"/> Logic Pro X & Pro Tools <input type="checkbox"/> Max & Max for Live <input type="checkbox"/> Blues <input type="checkbox"/> Blues, Rock <input type="checkbox"/> Chant Jazz <input type="checkbox"/> Electro-Pop <input type="checkbox"/> Electroacoustique et live électronique |
| | <input type="checkbox"/> Funk-Motown <input type="checkbox"/> Hip-Hop <input type="checkbox"/> Jazz <input type="checkbox"/> Jazz Traditionnel <input type="checkbox"/> Latin/Salsa <input type="checkbox"/> Metal <input type="checkbox"/> Pop <input type="checkbox"/> Songwriting |

MERCI DE SIGNER EGALEMENT LE VERSO

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

La priorité sera donnée aux élèves reconduisant leur inscription. Les nouvelles inscriptions doivent nous parvenir avant le **30 juin 2019**.

Les élèves seront informés le 31 août 2019 au plus tard de leur situation (cours confirmés et avec quel professeur). C'est l'enseignant qui confirmera les horaires durant la première semaine de la rentrée scolaire des écoles publiques. **Passé le 30 juin 2019, plus aucune inscription ne sera acceptée.**

Le second semestre débute le 1^{er} février 2020. Le délai d'inscription pour ce semestre est fixé au **22 décembre 2019**. Passé cette date, plus aucune inscription ne sera acceptée et les cours non dénoncés par écrit seront reconduits.

INSCRIPTION RECONDUITE

Les élèves ayant suivi des cours d'un semestre sont, sauf avis de résiliation reçu par écrit au plus tard le 22 décembre, respectivement le 30 juin, précédant le prochain semestre, automatiquement réinscrits ; les élèves ayant suivi des ateliers d'une année sont, sauf avis de résiliation reçu par écrit au plus tard le 30 juin, automatiquement réinscrits pour l'année suivante (à l'exception de certains ateliers mentionnés dans la brochure). Les élèves réinscrits recevront, en fin d'année scolaire, un courrier récapitulatif qui leur permettra, le cas échéant, de modifier leur inscription ou de changer de professeur.

FRAIS

Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire non remboursable de **CHF 60.-** couvrant les frais administratifs de l'année scolaire doit être versé au moment de l'inscription afin que celle-ci soit prise en compte (joindre le justificatif du paiement à l'inscription). Ce montant n'est dû qu'une seule fois par foyer. Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription soit remplie et dûment signée et que les frais administratifs soient versés.

Pour les élèves reconduisant leur inscription, les frais administratifs de CHF 30.- seront directement ajoutés à la facture du premier semestre.

ENGAGEMENT

Par son inscription, l'élève s'engage pour le semestre entier. **L'inscription aux cours collectifs est valable pour l'année scolaire entière (deux semestres).** L'enseignement est réparti en deux semestres, le premier débutant en septembre et le second en février.

CHOIX DU PROFESSEUR

Lors de l'inscription, l'élève peut émettre un vœu relatif au professeur.

Il en sera tenu compte dans la mesure du possible et des places disponibles.

CHANGEMENT DE PROFESSEUR

Seul un doyen peut autoriser un changement de professeur. La demande dûment motivée doit être formulée par écrit à l'administration de l'école.

ADMINISTRATION

Toutes les démarches administratives (inscriptions, annulations, demandes de transfert, changement d'adresse, etc.) doivent être faites **par écrit et adressées au secrétariat et non au professeur.** En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en considération.

ANNULATION

L'écolage est dû dans son intégralité **si l'inscription n'est pas dénoncée, par écrit, avant le délai de reconduction automatique (30 juin pour le premier semestre, 22 décembre pour le second semestre).**

ABSENCES - DEMISSIONS

Les cours planifiés en début de semestre et ensuite annulés par l'élève ne sont pas remplacés. Ceux annulés par le professeur seront remplacés en fin de semestre, ou selon accord entre l'enseignant et l'élève. Si nécessaire, le professeur peut se faire remplacer par un autre enseignant. Si aucun remplacement n'est possible dans ce cas de figure, le cours sera remboursé en fin d'année. La Direction peut accorder des réductions pour de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé d'une durée de plus d'un mois attesté par un certificat médical, école de recrue); **le remboursement ne peut excéder le quart du montant du cours.** Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.

TARIF

Seuls les élèves domiciliés dans la ville de Lausanne bénéficient du tarif préférentiel « Lausanne ».

PAIEMENT

L'écolage semestriel est facturé en début de semestre. Les cours collectifs sont facturés en début d'année scolaire pour l'année entière. Lors de l'envoi d'un rappel, un montant de CHF 30.- est perçu.

Les demandes d'échelonnement se font au moment de l'inscription et le paiement de la totalité de la facture doit être fait avant la fin du semestre en cours.

MATERIEL ET PHOTOCOPIES

Les frais d'achat de matériel (manuel de solfège, partitions, photocopies, métallophone etc.) sont à la charge de l'élève.

Cette formule tient lieu de contrat et vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement, des conditions générales, des tarifs et s'engage pour un semestre (pour les ateliers : pour une année), reconduit tacitement, sauf dénonciation reçue par écrit dans le délai prescrit.

Date :

Signature :



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR ELEVE MAJEUR(E)

A remplir si vous êtes un(e) élève majeur(e) étudiant à l'EJMA agissant en votre propre nom.

J'autorise l'EJMA à diffuser exclusivement sur les supports gérés par l'école, des images de toutes natures, pédagogiques et/ou artistiques, de ma personne dans le cadre des activités pratiquées au sein de l'école.

Je dispose d'un droit de retrait des vidéos et/ou photos en questions, en adressant une demande écrite en mentionnant les raisons du retrait du support multimédia au secrétariat.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

accepte les dispositions ci-dessus

refuse les dispositions ci-dessus

Ce document est à compléter, signer et à remettre au secrétariat avec le formulaire d'inscription.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous acceptez les conditions précitées.

Si plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'EJMA, il est nécessaire de remplir et de signer un formulaire pour chacun d'entre eux.

Lieu et date : Signature :